

RENDU DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes-les-Eaux (Savoie)
Du Mercredi 2 août 2017
A 19 h 00

L'an deux mille dix-sept et le deux du mois d'août, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le dix-huit juillet deux mille dix-sept, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de GROSJEAN Daniel, Maire de Challes-Les-Eaux.
Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaients présents : 19 personnes

AVRY Pascal, BILLARD Bernard, CLANET Jean-Claude, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, GAYET Gérard, GRUNENWALD Ginette, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, MELE Antoinette, MEUNIER Maurice, MULLER Claude, PASSIN Jean-Pierre, PLUOT Gisèle, REMY Josette, THEVENOT Yves et GROSJEAN Daniel.

Absents : 3 personnes

CHUZEVILLE Sandrine, DI MEO-GUIGON Chrystel et ETEOCLE Richard

Pouvoirs : 7

ABOUDRAR Véronique donne pouvoir à GROSJEAN Daniel
DORDOLO Thierry donne pouvoir à GAYET Gérard
EXCOFFON Jeanne donne pouvoir à D'AGOSTIN Danièle
LOPEZ Marie-Christine donne pouvoir à JACQUIER Jean-Yves
NADAUD Laurent donne pouvoir à GRUNENWALD Ginette
PALHEC-PETIT Colette donne pouvoir à MEUNIER Maurice
PLAISANCE Solange donne pouvoir à REMY Josette

Votants : 26

Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes rendus des séances du 30 juin 2017.
Madame Josette REMY est désignée comme secrétaire de séance.

Finances (Josette REMY)

DCM201762 Délégation de Service Public du Casino de la ville de Challes-les-Eaux

M. Josette REMY, 1^{ère} adjointe présenta aux élus le rapport du la DSP suivant

Rapport de présentation

«Analyse de candidature »

Délégation de service public portant sur l'exploitation du casino de la ville de Challes-Les-Eaux.

1. Généralités

1.1. Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de Challes-Les-Eaux
171, avenue Charles Pillet
73190 Challes-Les-Eaux

1.2. Objet de la consultation

Délégation de service public portant sur l'exploitation du casino de la ville de Challes-Les-Eaux

2. Déroulement de la procédure

2.1 Procédure

La délégation de service public est passée sur des arcs L 14 11-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

2.2 Publicité :

Date de publication de l'annonce des candidatures : 15 mars 2017 pour le bulletin officiel des annonces des marchés publics et le JO de l'union Europe (plateforme dématérialisée)

Ainsi que sur le Journal des casinos parution du 21 mars 2017.

2.3 Réception des candidatures

Date de réception des candidatures le 25 avril 2017 à 12 heures.

À la clôture de la phase de réception des plis, un seul pli a été enregistré et reçu dans les délais.

Un seul téléchargement sur la plateforme.

Le candidat enregistré est le suivant : SAS casino de Challes-Les-Eaux

2.4 Ouverture des plis :

A l'ouverture des plis en date du 26 avril 2017 à 14 heures, le pli est conforme et il a été déclaré administrativement conforme. Le procès-verbal d'ouverture des plis sera joint en annexe.

3. Appel à candidature

3.1 Examen des garanties professionnelles

L'étude des critères d'expérience et de gestion met en évidence l'aptitude du candidat à assurer la gestion et l'exploitation du casino conformément aux attentes de la ville de Challes-Les-Eaux.

3.1.1 Expérience en matière de gestion d'un casino

Le candidat possède une expérience avérée en matière de gestion déléguée des services publics. La SAS casino New Castle exploite actuellement depuis 2002 le casino via une délégation de service public.

3.1.2 Moyens techniques et humains

Le candidat présente les moyens humains, matériels et techniques suffisants pour l'exécution de la délégation de service public :

Le candidat emploie 34 personnes de manière permanente qui sont réparties entre du personnel encadrant (quatre personnes), 7 personnes en secteur jeux traditionnel, 13 personnes en secteur machine à sous, 4 personnes en restauration (il fait appel à des intérimaires et extra en fonction des besoins), 6 personnes en secteur général.

4. En conclusion

Au vu de l'offre de l'unique candidat et après une phase de négociation, M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux le rapport de la commission d'appels d'offres sur les éléments de cette négociation.

Le Casino Le New Castel confirme un taux de prélèvement communal entre 6 et 8% alors que la commune avait prévu 13% pour une durée de 10 ans. Le casinotier après négociation est en mesure de proposer un taux à 10% pour une durée de concession de 10 à 15 ans. Ces deux termes constituent des éléments substantiels du cahier des charges du marché public, la commune n'est pas en mesure de modifier conjointement le cahier des charges en raison de la réglementation sur les marchés publics. De ce fait l'offre est inappropriée conformément à l'article 25 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Afin de ne pas mettre un terme à l'activité du casino la commission de délégation de service public de la commune propose au conseil municipal de délibérer sur l'accord d'un avenant pour une année supplémentaire à la DSP en cours devant se terminer le 23 octobre 2017. Cela laissera le temps à la commune de relancer un cahier des charges avec de nouvelles propositions, dans l'objectif de garantir un taux de 13% sur une durée de délégation plus longue.

La commune de Challes-Les-Eaux bénéficie dans le cadre de son classement en commune touristique d'une autorisation d'exploitation de jeux sur le territoire communal. L'exploitation de cette autorisation est actuellement confiée par le biais d'une délégation de service à la SAS casino New Castel, dans le cadre d'un contrat de 15 ans qui arrive à échéance le 23 octobre 2017. La commune a souhaité procéder à un renouvellement du contrat de délégation de service public.

En conséquence nous avons engagé, la procédure de renouvellement de la délégation de service public.

Le dossier de candidature du concessionnaire s'est révélé inapproprié conformément à l'article 25 du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession. Par ailleurs des difficultés apparaissent entre les délais incompressibles de la procédure de délégation de service public et celui nécessaire à l'autorisation ou au renouvellement de l'autorisation de jeu que devra obtenir le futur délégataire (soit un délai de quatre mois minimums conformément à l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).

Il convient donc de prolonger la durée du cahier des charges en vigueur, conformément aux dispositions de l'article 36 du décret numéro 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Le contrat de délégation serait prolongé jusqu'au 23 octobre 2018 et l'ensemble de la convention continuerait de s'appliquer dans les conditions fixées dans celle-ci, seule la durée en étant modifiée.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

- **SE PRONONCE** favorablement sur le principe d'une prolongation de la convention actuelle pour l'exploitation des jeux du casino portant le terme de la convention de service au 23 octobre 2018,
- **AUTORISE** M. le maire, à signer un avenant modifiant la durée de la convention de délégation de service public pour fixer son échéance au 23 octobre 2018,
- **AUTORISE** la SAS casino Challes-Les-Eaux, actuel délégataire du casino à engager les démarches de prolongation de son autorisation de jeu jusqu'à cette nouvelle échéance.

Ci-joint les montants perçus pour cette DSP par la commune de Challes-les-Eaux depuis 2002.

Compte	Année	Montant	Total
7364 - Prélèvement sur les produits des jeux	2002	826 439,98 €	13 220 836,59 €
	2003	912 013,77 €	
	2004	882 414,54 €	
	2005	917 830,68 €	
	2006	921 018,20 €	
	2007	1 072 965,96 €	
	2008	929 951,98 €	
	2009	934 699,43 €	
	2010	956 142,22 €	
	2011	932 342,21 €	
	2012	848 571,54 €	
	2013	792 493,23 €	
	2014	753 370,94 €	
	2015	800 038,91 €	
	2016	740 543,00 €	
1328 - Autres	2002	35 349,63 €	298 644,51 €
	2004	12 198,87 €	
	2005	24 613,28 €	
	2006	23 718,13 €	
	2007	23 740,41 €	
	2008	58 233,87 €	
	2010	28 143,75 €	
	2011	28 315,93 €	
	2012	25 592,14 €	
	2013	21 195,50 €	
	2014	17 543,00 €	
	2015	0,00 €	
	2016	0,00 €	
758	2006	574,00 €	574,00 €
TOTAL GLOBAL			13 520 055,10 €

Maurice MEUNIER précise que cette nouvelle procédure est très bien car cela nous permettra d'assurer un partenariat avec le Casino et de coller à la réalité. C'est un bel établissement sur la commune.

Josette REMY la rédaction du cahier des charges sera retravaillée et permettra d'avoir une négociation plus ouverte entre le casino et la commune.

Maurice MEUNIER c'est bien d'avoir rétablie le discours avec le casino

Josette REMY précise que suite à la dernière rencontre de négociation, M. CARRE William viendra rendre compte de son bilan d'exploitation dès l'automne au sein du conseil municipal, ce qui permettra de prendre connaissance de la situation financière de son exploitation. Les élus auront la possibilité ainsi de le questionner sur son activité.

Jean-Claude CLANET il pourra également faire état des problèmes qu'il a ou peut rencontrer dans l'exploitation de son entreprise.

Daniel GROSJEAN ce dossier a été lourd à mettre en place, mais lors des concertations avec le casinotier nous avons trouvé un point d'accord. Il est nécessaire de conserver une bonne relation avec le casino de Challes qui est un partenaire important pour la commune.

Culture (Julien DONZEL)

DCM201763 Subvention Festival Musique et Nature en Bauges

M Julien DONZEL, Adjoint au Maire informe le Conseil municipal que le 10 août 2017 aura lieu à l'Eglise de Challes les Eaux, un concert de musique dans le cadre du Festival Musique et Nature en Bauges.

Par une approche rafraichie de la musique classique, ce festival associe l'exigence artistique à la dimension humaine et conviviale des églises de montagne. Des lieux de concert à taille humaine favorisent un échange différent entre artistes et festivaliers, le public vient chercher à la fois une aventure artistique mais aussi un bain de nature et de tranquillité.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 500€ pour aider la mise en place de cette manifestation

Informations au Conseil municipal

DCM 201764 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales

N° marché	Objet du marché	Notification	Montant € HT	Titulaire	Adresse
DE20081684	Démontage mur ancien WC lavoir de Challes	18/04/2017	1450	AB ² C	74970 Marignier
DEV0038422	Travaux désenfumage école primaire et salle po	04/10/2016	1235	Ecodis	69970 Chaponay
00013407	Fourniture et pose tôle aluminium crèche	12/12/2016	605	Vitrierie Savoyarde	73000 Barberaz
D2364363	Mitigeurs salle Po	05/12/2016	195	Engie cofely	92800 Puteaux

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Présentation du rapport d'activités de Chambéry Métropole

Le rapport d'activités 2016 concernant Chambéry Métropole diffusé sur support papier et internet à l'ensemble des élus a été présenté en séance.

Les élus souhaitent faire remonter à Chambéry métropole, qu'une dématérialisation de leur rapport annuel est suffisante, plutôt que de l'envoyer en version papier à chaque membre. En effet, une économie de papier et d'argent peut être faite là-dessus, un exemplaire seulement papier par commune sera suffisant.

Questions diverses

Ginette GRUNENWALD donne des informations aux élus sur la prochaine rentrée scolaire 2017-2018 : Elle sera dans la continuité de l'année écoulée, sans changement de rythme pour les enfants avec une semaine à 4 jours ½.

Dès la rentrée un éventuel changement du cadencement de la semaine et la possibilité de la suppression des TAP seront étudiées en commission.

Contrairement à d'autres communes, la décision du maintien des TAP pour cette année a été motivée suite aux conseils d'écoles et à la demande des parents de maintenir pour cette année ce mode de fonctionnement. Une interrogation des élus sur la continuité de la participation d'État de 50 € par enfant, à la rentrée reste posée.

Maurice MEUNIER précise que lors d'une balade en vélo sur la rue Jean Jaurès il a rencontré un problème au niveau du numéro 103 sur le tracé de la piste cyclable avec une détérioration de la piste. Cette piste est en double sens mais le tracé n'est pas indiqué. De plus sur ce passage il a été obligé d'emprunter la route ce qui est dangereux du fait de son étroitesse. Il est important de régulariser cette situation et de reprendre à cet endroit la piste cyclable.

Claude MULLER rappelle aux élus que l'aménagement de la rue Jean Jaurès est un aménagement provisoire. Il est prévu de tester pendant 4 mois la nouvelle réglementation de ce secteur. Pour information, il a été testé un nouveau procédé de reprise de l'enrobé sur certaines voiries de la commune. Devant la satisfaction du nouveau procédé, d'autres interventions seront programmées à l'automne.

Françoise DELACHAT tient à souligner que le fleurissement est magnifique cette année sur la commune.

Daniel GROSJEAN précise que la légion d'honneur sera remise à M. Sylvestre GIMENEZ le 15 août prochain. Une 1^{ère} cérémonie aura lieu au cimetière (11h30) pour le dévoilement de la stèle et une 2nd en mairie (12h) ou chez M. GIMENEZ en fonction de son état pour la remise de sa médaille à 11h30.

Les prochaines dates de conseil municipal en mairie de Challes-les-Eaux

Mercredi 30 août ; 27 septembre ; 25 octobre, 29 novembre et 20 décembre.

La séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de séance,

Josette REMY

2017 62	2 août 2017	Délégation de Service Public du Casino de la ville de Challes-les-Eaux
2017 63	2 août 2017	Subvention Festival Musique et Nature en Bauges
2017 64	2 août 2017	Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales